COMPTE-RENDU

COMPTE RENDU

FNTE la cgt

www.fnte.cgt.fr

COMPTE RENDU DU BILAN DE GESTION ICT 2025 A LA DGA

Le Mercredi 03/12/2025 s'est tenue à Balard la réunion multilatérale sur le bilan de gestion ICT 2025, en présence de Madame la directrice des ressources humaines de la DGA Caroline KRYKWINSKI.

(L'ensemble des chiffres ont été fournis par l'administration)

Après lecture des différentes déclarations liminaires Madame la DRH a tout d'abord apporté directement quelques réponses aux questions et remarques posées par la déclaration liminaire de la CGT :

- Sur les fiches de poste qui ne sont pas encore à jour elle assure que c'est une priorité et qu'un volume de 30% sont mises à jour tous les ans.
- Pour la non représentation des organisations syndicales dans les différentes commissions de recours ou d'attribution des leviers, c'est assumé, pour la DRH les syndicats sont présents et consultés lors des bilans, CPS et lors du dialogue social. Les commissions d'attribution ou des recours sont purement managériales et donnent ainsi plein pouvoirs aux managers pour faire appliquer la convention.

Pour la CGT ce système ne peut être vertueux car il n'y a aucun contrôle sur une mise en application juste et impartiale de la convention, des dérives et différences sont déjà notées. Pour plus de transparence nous continuerons à revendiquer une présence des organisations syndicales lors des commissions d'attribution locales pour les leviers 1 et 2 !

- Concernant les retards de mise en paiement, la DRH se montre satisfaite des efforts fournis sur le calendrier 2025 et les délais paraissent bons. Une mise en paiement pour tous les agents en 2025 devrait être effective. Il est précisé que le CMG peut traiter entre 1000 et 1300 dossiers par mois, l'étalement sur plusieurs mois est donc inévitable.

<u>Bilan des effectifs :</u>

A la DGA il y a eu 94 démissions pour 284 recrutements.

- La DRH justifie moins de recrutements que prévu par un nombre de démissions bien moins élevé que prévu.

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE-RENDU

COMPTE RENDU DU BILAN DE GESTION ICT 2025 A LA DGA

- Pour 2026 il est prévu 180 recrutements.

La DRH est lucide et se range à l'avis des syndicats sur la baisse du nombre de démissions, qui est bien plus liée à la conjoncture du marché du travail qui est plus tendu qu'à la CCNM.

Levier 1

En 2025, les mobilités ont concerné 366 ICT et 30 TCT pour un montant de 1,46 M€.

La répartition est la suivante : 277 ascendantes, 89 horizontales et 30 descendantes.

- Pour cause budgétaire 53 mobilités de 2024 ont été prises en charge en 2025 et 19 mobilités 2025 seront prises en charge au 1er janvier 2026.
- Il faut savoir qu'un certain nombre de mobilités sont prévues et donc budgétisées en début d'année, mais lorsque le quota est atteint, elles sont reportées sur l'année n+1 et donc rétroactives.

La CGT sensibilise donc les agents et les managers à prévoir les mobilités dans le premier trimestre afin qu'elles soient comptabilisées sur l'année en cours.

- Pour 2026, 500 mobilités sont prévues pour la totalité des personnels (SIAé et DGA).
- Le levier 1 est soumis à une commission d'attribution qui peut refuser l'attribution du levier si les critères ne sont pas remplis. 60 refus ont ainsi été prononcés en 2025.

Les motifs de refus peuvent être, pas de changement d'emploi type, convenance personnelle, mobilité considérée comme déjà valorisée ou changement de poste trop rapproché.

- Grace au logiciel iMUT l'agent sera informé en amont si oui ou non la revalorisation du levier 1 lui sera accordée pour sa demande de mobilité.
- Nous faisons état des agents qui occupent déjà un nouveau poste en accord avec leur hiérarchie avec la promesse d'un levier 1 à la clé, pour la DRH, c'est la commission qui tranche qui n'hésite pas à refuser le levier 1 si elle estime que les conditions d'attribution ne sont pas remplies. Les managers sont sensibilisés à ne plus user de cette pratique pour éviter des désillusions.

Levier 2 :

Nous regrettons encore que 25% des ICT et 23% des TCT n'ait eu aucun levier 2 (0€).

Pour ceux ayant perçu un levier 2 les montants médians sont de 77€ pour les ICT et 35€ pour les TCT.

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU DU BILAN DE GESTION ICT 2025 A LA DGA

Dans un même temps, des revalorisations exceptionnelles (REX) ont été attribuées avec un montant de 200€ pour 146 ICT et pour 8 TCT.

Le budget global du levier 2 est de 4,89M€.

- Pour l'attribution du levier 2 le manager s'appuie sur les axes de progrès de l'agent à son poste sur la détention de compétences critiques etc…
- Nous constatons que pour les ICT, les agents à 0 sont concentrés sur les catégories F11 et F12, la DRH explique que sur des prises de postes récentes les conditions d'attribution ne sont pas toujours remplies. Nous faisons remarquer que le pourcentage des agents à 0, est beaucoup plus élevé que lors de l'application de l'ancien système qui encadrait ce nombre à 5% du personnel maximum. La DRH nous répond sans détour que c'est assumé. Le but est d'apporter plus de souplesse et de poids aux managers. Elle rajoute qu'elle incite même les managers à ne pas hésiter à ne pas attribuer de levier 2 dès qu'il estiment qu'un agent ne coche pas les critères d'attribution.
- **La CGT ne peut accepter un tel discours qui tend à la non rémunération des agents !**
- **De surcroit dans un système où les organisations syndicales sont exclues des commissions d'attributions !**
- Nous faisons état du mécontentement des agents de recevoir leur avenant par mail, et qu'il serait apprécié que la remise soit faite à minima par les N+2 lors d'un entretien. Il est également demandé que lors de ces entretiens, les médianes et moyennes soient présentées à l'agent afin qu'il puisse se situer.
- La DRH précise qu'une Revalorisation exceptionnelle (REX) ne doit pas se substituer mais compléter le levier 2 fidélisation, et qu'il est cumulable avec le levier 1. Pour l'attribution d'une REX la DRH fixe un montant minimum de 100€ au titre du levier 2 fidélisation pour les ICT.
- Nous demandons ce qu'il en est pour les TCT, la DRH nous répond que le cas d'un TCT ayant perçu une REX sans levier 2 fidélisation ne s'est jamais présenté mais la remarque est notée.

<u>Levier 3 :</u>

- Ce dernier levier a été attribué à 92% des ICT pour une prime moyenne de 300€ et à 86% des TCT pour un montant BRUT médian de 100€.
- La DRH a conscience que les montants attribués n'ont pas l'effet escompté. Il y a un réel problème de dimensionnement de l'enveloppe

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU DU BILAN DE GESTION ICT 2025 A LA DGA

- L'effet « saupoudrage » est voulu avec un plafonnement à 75% du montant max et une attribution au plus grand nombre.
- Si pour 2026 l'enveloppe devrait être la même qu'en 2025, l'administration travaille déjà à une enveloppe plus conséquente pour 2027.

Quelques ajustements sont prévus pour 2026 :

- Pour le levier 1, la mobilité descendante pour les classes F11 à H16 passe de 75€ à 100€ bruts mensuels. Cet ajustement vise à moins pénaliser les agents acceptant une mobilité descendante faisant souvent l'objet d'un changement de carrière.
- La commission pour les attributions des leviers 1 est rajoutée sur la note de gestion.

La CGT revendique encore et toujours que les organisations syndicales soient présentes lors des différentes commissions locales et nationales par souci de transparence !

- La nouvelle procédure pour une demande de mobilité avec iMUT est décrite dans la note de gestion.

Nous demandons que pour les agents n'ayant pas accès à iMUT la procédure soit définie plus clairement.

La revalorisation exceptionnelle pour une mobilité en région parisienne passe à 30%.

La prime d'ancienneté pour les TCT est revalorisée et passe à 21,66€ pour 2026

Nous apprenons entre autres que les apprentis sont embauchés avec des conditions salariales plus favorables, nous ne connaissons malheureusement pas le montant

Répartition des augmentations (leviers 1, 2 et revalorisation exceptionnelle) de la part fixe de la rémunération pour les ICT.

Montants perçus	Nombre d'agents concerné	%
0€	752	21%
de 50 € à 99 €	1580	44%
de 100 € à 149 €	529	15%
de 150 € à 199 €	102	3%
de 200 € à 249 €	229	6%
de 250 € à 299 €	130	4%
de 300 € à 349 €	140	4%
de 350 € à 399 €	33	1%
sup. ou égal à 400 €	73	2%

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DU BILAN DE GESTION ICT 2025 A LA DGA

Répartition des augmentations (leviers 1, 2,3, prime d'ancienneté et revalorisation exceptionnelle) de la part fixe de la rémunération pour les TCT.

Montants perçus	Nombre d'agents concerné	%
0€	4	1%
de 1 € à 24 €	52	12%
de 25 € à 49 €	72	17%
de 50 € à 74 €	167	39%
de 75 € à 99 €	59	14%
de 100 € à 124 €	18	4%
de125€à149€	24	6%
de 150 € à 174 €	7	2%
de 175 € à 199 €	9	2%
sup. ou égal à 200 €	17	4%

Une envie de l'administration de donner toujours et encore plus de pouvoir aux managers, de reléguer les organisations syndicales à du consultatif, une baisse significative de l'enveloppe brute (notamment pour les ICT), une prime pour compenser, pas de réels moyens pour contrôler l'application de la convention au niveau local, 20% des agents à moins de 20€ d'augmentation…

Pour la CGT, la CCNM n'offre pas un avenir serein et radieux aux ICT/TCT et revendique :

- **La présence des représentants du personnel lors de toutes les commissions d'attributions et recours, nationales et locales**
- **De revenir au quota maximum de 5% d'agents à 0€ au titre du levier 2,**
- **Une remise en main propre de l'avenant à l'agent par sa hiérarchie, accompagnée des chiffres (médiane et moyenne),**
- **Un budget sanctuarisé afin de garantir la valorisation des agents quelles que soient les fluctuations budgétaires.**

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU